

Le Service Communautaire en débat(s)

A l'occasion et, littéralement, dans la foulée des Marches, le CSCE, Ecole en Colère, le CVTS, Acteurs des Temps Présents et la FDSS ont organisé des débats dans les trois écoles sociales de la Région bruxelloise. Un prolongement qui a permis d'approfondir en public la réflexion et de clarifier les positions des différents acteurs concernés.

Denis Desbonnet (CSCE)

Le premier de ces débats s'est tenu sur le temps de midi, à l'IESSID (école sociale située rue de l'Abbaye), et a réuni une bonne trentaine de personnes. L'invité de marque était Jean Spinette, président du CPAS de Saint Gilles (1), lequel s'est livré à un véritable réquisitoire contre la politique gouvernementale en matière d'aide – pardon, d'« action sociale ». Il a ainsi égrené les multiples atteintes à l'essence même du travail social dans ce qu'il a de plus noble, entre stigmatisation et soi-disant « responsabilisation » des allocataires, attaques contre le secret professionnel, pressions croissantes sur les CPAS pour qu'ils s'alignent sur une « réquisition » des pauvres de type disciplinaire... Catalogue des horreurs qu'il a conclu en fustigeant la loi Borsus instaurant la généralisation des PIIS (avec menaces à peine voilées du ministre à l'encontre des CPAS qui seraient tentés de résister et désobéir, ou du moins de « ruser » avec cette législation) et, bien entendu, le Service Communautaire (SC).

Suivre ou non les marches ?

Dispositif dont il a donc annoncé qu'il ne l'appliquera pas dans son CPAS, en reprenant à son compte une bonne part des arguments développés par la Plateforme Boycott, dont il a reconnu le bien-fondé. Il a néanmoins expliqué qu'il privilégiait une approche plus « discrète » et moins offensive que celle adoptée par la campagne et la Plateforme Boycott SC, doutant de son efficacité par rapport aux CPAS et aux assistants sociaux moins « militants » et encore

hésitants sur la marche à suivre. Dans la suite du débat, les témoignages de quelques allocataires (dont certains ont accompagné les marches à Bruxelles) ont fait écho à la « charge » du premier orateur, ceux-ci décrivant comment la « philosophie » méprisante et kafkaïenne de l'Etat Social Actif et ses injonctions paradoxales se traduisent sur le terrain, combinant humiliations infantilisantes et « sanctions » aussi iniques qu'absurdes. Un échange qui s'est

les choix de chacun et les rapports de forces en présence, mais en tout cas qui fasse monter la pression au sein du secteur social et du milieu associatif, jusqu'au retrait de cette loi de malheur.

Défendre le droit du travail

Le lendemain, c'est à l'Ecole ouvrière sociale (devenu la Haute Ecole Ilya Prygogine) et en soirée que le deuxième débat a été accueilli, devant un auditoire comble. Avec, cette fois, un

Service Communautaire, une dénomination à la malhonnêteté sémantique, « orwellienne ».

conclu par un appel à la mobilisation générale lancé par les organisateurs, pour développer cette résistance tant redoutée par Borsus et Cie. Et cela, qu'elle soit feutrée ou affichée, selon



Olivier Stein, l'avocat auteur des deux recours déposés contre le Service Communautaire

focus mis sur l'axe juridique de la bataille contre le SC. Patricia Schmitz, professeure de l'EOS qui a travaillé en CPAS et donne le cours consacré à cette matière a ouvert un feu nourri contre la contractualisation et la conditionnalité sans cesse accrues de l'aide sociale, laquelle constitue pourtant un droit humain fondamental. Une dérive connaissant un cran supplémentaire avec le SC – une dénomination dont elle a dénoncé la malhonnêteté sémantique, « orwellienne », cherchant un alibi dans une référence abusive au volontariat et autre « service civique ».

... et les droits des travailleurs sans emploi

Deuxième orateur, Sébastien Gratoir, prof à l'IESSID, cheville ouvrière d'« Ecole en Colère » et membre actif

⇒ du CVTS, a pris le relais. Cela, pour expliquer combien la loi Borsus s'inscrit dans un ensemble continu de mesures antisociales et liberticides (les mêmes que celles dénoncées par Jean Spinette la veille), visant le cœur même du travail social. Mais aussi pour se réjouir des nombreuses formes de résistance qui s'organisent sur le terrain, dans une convergence de luttes unissant travailleurs du tissu associatif et de CPAS, usagers de ces derniers, syndicalistes, militants des droits de l'Homme...

Enfin, ce fut à Olivier Stein, avocat de l'association Progress Lawyers Network et auteur des deux recours déposés auprès du Conseil d'Etat et de la Cour constitutionnelle, qu'est revenu le soin de clore les interventions, par une présentation aussi percutante que précise, imparable... et d'une grande drôlerie, ce qui ne gâchait rien.

Plus qu'une « déconstruction » : une vraie démolition !

Une demi-heure durant, devant une salle partagée entre indignation et hilarité, point par point, il a « dis-séqué » la loi Borsus, ses préalables (débat parlementaires, déclarations de Borsus himself...), et ses développements (Arrêté royal et Circulaire consécutifs), pour en (dé)montrer toute la perversité, la malhonnêteté et la vacuité de ses alibis. Un « réquisitoire » imparable, de bon augure pour les deux procédures en cours en vue de l'annulation de la loi et de son arrêté. S'en est suivi un débat très riche avec la salle, qui a même joué les prolongations, tant les présents en redemandaient.

A Saint-Josse comme à Schaerbeek...

Enfin, le vendredi à 13 heures, ce fut au tour de l'ISFSC (couramment appelée « Ecole de la rue de la Poste ») de clore ce mini-cycle de débats, devant une assistance d'une trentaine de personnes. Parmi elles, trois profs de l'école, un travailleur de l'association « Jeunes et citoyens », deux travailleurs de l'épicerie sociale de Schaerbeek, informés par l'envoi du mailing à l'associatif local. Résultat plutôt encourageant pour une activité durant la pause de midi, qui plus est annoncée avec un préavis de quelques jours seulement. Après un rappel des grandes lignes de la loi

Borsus, tant son volet généralisation des PIIS que, surtout, l'instauration du Service Communautaire, en soulignant ses enjeux, ses ambiguïtés, et ses menaces, puis une rapide présentation des grandes étapes de la campagne lancée pour le contrer, ce fut au tour des président-e-s des CPAS de Saint-Josse (Luc Frémal) et de Schaerbeek (Dominique Decoux) de prendre la parole.

... les CPAS disent « Non au Service Communautaire »

En substance, ils ont tous deux déclaré qu'ils partageaient l'essentiel de nos critiques contre le SC, et que, à Schaerbeek comme à Saint-Josse, le Conseil avait clairement décidé de ne pas appliquer le Service Communautaire. Dominique Decoux a insisté toutefois sur le fait qu'elle était favorable à certaines formes de volontariat et « d'activation sociale », quand elle estimait que cela pouvait contribuer à la resocialisation, à la formation des usagers. Des approches dif-

ferentes donc dans leurs programmes électoraux - la remise en cause du principe même de l'activation des allocataires de CPAS et des chômeurs, dont on avait vu toutes les dérives.

... mais ne sont pas au diapason face à l'activation

En réponse, Luc Frémal a commencé par une critique sévère et circonstanciée de l'Etat Social Actif en Europe et des réformes Vande Lanotte et Vandebroucke en Belgique. Cependant, il a ajouté qu'il ne demanderait « pas mieux que d'infléchir la position du parti sur cet enjeu, dans le cadre du Chantier des idées », mais qu'il ne se faisait « hélas pas beaucoup d'illusions à cet égard ».

Quant à Dominique Decoux, elle a d'abord indiqué qu'elle n'était pas du tout sûre que, au sein d'Ecolo, il y ait une majorité hostile à l'activation, et ensuite répété qu'elle-même pensait qu'un usage positif et bienveillant

Les CPAS disent « Non au Service Communautaire » mais pas toujours au reste de l'activation.

férenciées qui se sont confirmées au fil du débat, comme l'ont démontré les réponses contrastées des deux invités, face à l'interpellation que leur a faite Arnaud Lismond sur le principe même de l'activation. Celui-ci a commencé par rappeler le vote en 2002 de la loi Vande Lanotte réformant les CPAS et accentuant massivement la contractualisation/ « activation » en CPAS, à l'initiative d'une coalition fédérale à participation PS et Ecolo. Et plus particulièrement la volte-face de ce dernier, après une opposition fort molle, et moyennant quelques aménagements purement cosmétiques. Sans oublier la réforme Vandebroucke du même acabit dans le régime chômage, deux ans plus tard (œuvre d'une coalition cette fois sans les Ecolos).

En conséquence, il a demandé aux orateurs si, dans le cadre des campagnes électorales de 2018 et 2019, ils pensaient que leurs partis respectifs (en plein aggiornamento de leurs programmes, notamment au PS), seraient prêts à mettre à l'agenda, – et

des PIIS pouvait être fait. Tout en se disant « pas demandeuse » de ceux-ci, et encore moins de leur généralisation, elle considère en effet qu'ils peuvent, moyennant des balises claires, constituer un instrument de resocialisation comme de formation, et donc être favorables aux usagers. En outre, vu le vote de la loi Borsus, elle estime que les responsables de CPAS n'ont de toute façon d'autre choix que de conclure systématiquement des PIIS. Dès lors, plutôt que de « camper » dans une opposition qu'elle a qualifié d' « un peu stérile », elle juge plus utile d'essayer de « retourner » le dispositif, pour exploiter tout ce qu'on peut en (re)tirer, dans le bon sens.

Des déclarations qui, dans un cas comme dans l'autre, ont le mérite de la clarté, et de permettre en connaissance de cause de poursuivre le débat dans les mois à venir. □

(1) Il est aussi coprésident, avec Michel Colson, de la section CPAS de Brulocalis qui regroupe les dix-neuf CPAS de Bruxelles